

République Française  
Département du Haut-Rhin

# COMMUNE DE VILLAGE-NEUF



## TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

2025



Document délibéré par le Conseil Municipal le 07/12/2024 et  
modifié par le Conseil Municipal les 27/03/2025 et 25/09/2025

## TARIFS au 1er janvier 2025

		DU LUNDI AU VENDREDI				WEEK-END ET JOURS FERIES			
		EXTERIEURS		LOCAUX		EXTERIEURS		LOCAUX	
SALLES	Capacité max. & observations	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
Salle culturelle, configuration banquet avec bar, cuisine, billetterie, garde-robe	max. 500 places	1500,00 € (caution 500,00 €)	1000,00 € (caution 500,00 €)	750,00 € (caution 500,00 €)	500,00 € (caution 500,00 €)	2000,00 € (caution 500,00 €)	1350,00 € (caution 500,00 €)	1000,00 € (caution 500,00 €)	675,00 € (caution 500,00 €)
Salle culturelle, configuration gradins et chaises avec bar, billetterie, garde-robe	gradins max 308 places, chaises max 239 places	1000,00 € (caution 300,00 €)	680,00 € (caution 300,00 €)	500,00 € (caution 300,00 €)	340,00 € (caution 300,00 €)	1350,00 € (caution 300,00 €)	900,00 € (caution 300,00 €)	680,00 € (caution 300,00 €)	450,00 € (caution 300,00 €)
Salle culturelle, configuration mixte avec bar et cuisine	gradins max 308 places, banquet max 200 places	1500,00 € (caution 300,00 €)	1000,00 € (caution 300,00 €)	750,00 € (caution 300,00 €)	500,00 € (caution 300,00 €)	2000,00 € (caution 500,00 €)	1350,00 € (caution 500,00 €)	1000,00 € (caution 500,00 €)	675,00 € (caution 500,00 €)
Hall d'entrée / bar / configuration banquet avec cuisine et garde-robe	max 150 places	500,00 € (caution 100,00 €)	340,00 € (caution 100,00 €)	250,00 € (caution 100,00 €)	170,00 € (caution 100,00 €)	680,00 € (caution 100,00 €)	450,00 € (caution 100,00 €)	340,00 € (caution 100,00 €)	225,00 € (caution 100,00 €)
Bar / hall d'entrée <u>Tarif horaire</u>	max 200 places debout 1/2 journée = 3h 1 journée = 5h	15 €		7,50 €		20 €		10 €	
Salles associatives <u>Tarif horaire</u>	40 ou 50 places 1/2 journée = 3h 1 journée = 5h	15 €		7,50 €		20 €		10 €	
Les associations ayant leur siège social sur le territoire de la Commune de VILLAGE-NEUF ont droit à une seule prestation gratuite par an (quelque soit sa nature) Les associations "Les Chouettes AL" et "Art'Neuf" disposent de la gratuité permanente des locaux pour l'organisation des actions périscolaires et manifestations culturelles L'association "Ecole de Musique de Village-Neuf" dispose gratuitement de la salle culturelle pour ses auditions et manifestations									
Salle omnisport avec vestiaires <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	10 €		-		13,50 €		-	
Salle omnisport avec vestiaires 1/3 plateau <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	3,50 €		-		4,50 €		-	

		DU LUNDI AU VENDREDI		WEEK-END ET JOURS FERIES	
		EXTERIEURS	LOCAUX	EXTERIEURS	LOCAUX
<b>SALLES</b>					
Salle de gymnastique <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	8 €	-	11 €	-
Salle de lutte <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	6 €	-	8 €	-
Stade diurne <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	8 €	-	11 €	-
Stade nocturne <u>Tarif horaire</u>		16 €	-	22 €	-
Multisports <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	5 €	-	7 €	-

Autres prestations	EXTERIEURS	LOCAUX	EXTERIEURS	LOCAUX
<b>Tarif horaire</b>				
Location pour enregistrement et répétitions	60 €	-	60 €	-
Forfait sonorisation (32 entrées)	30 €	15 €	30 €	15 €
Forfait jeu d'orgue (48 circuits)	30 €	15 €	30 €	15 €
Forfait vidéo projection	30 €	15 €	30 €	15 €
Assistance technique (coût horaire)	30 €	30 €	30 €	30 €

# COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

## **Maison Communale, locaux du 1<sup>er</sup> étage**

### **Tarifs de mise à disposition des locaux, installations et équipements**

**Délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2024,  
modifiée par délibération du 27 mars 2025**

### **TARIFS 2025**

Location destinée aux particuliers résidant à Village-Neuf, pour y donner des réceptions limitées aux vins d'honneur, pots de l'amitié, apéritifs (à l'exclusion des repas) à l'occasion d'événements familiaux ou professionnels (mariages, décès, grands anniversaires, départs à la retraite...), ainsi qu'aux associations, sociétés ou organismes extérieurs et aux candidats aux élections politiques ou professionnelles pour la tenue de réunions politiques.

La mise à disposition s'effectue à titre gracieux quelle que soit la durée pour les associations, sociétés et organismes ayant leur siège à Village-Neuf, à l'exception des personnes et organismes assurant la gestion des copropriétés (syndics, ...) pour lesquels s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 un tarif forfaitaire de 50 €.

<b>LOCAUX</b>		<b>TARIFS</b>	
<b>Descriptif</b>	<b>Capacité maximale &amp; observations</b>	<b>Durée de location inférieure ou égale à 3 heures</b>	<b>Durée de location supérieure à 3 heures</b>
Grande salle, office avec local de desserte et local ménage, toilettes hommes et dames et hall ouvert sur la cage d'escalier	Capacité maximale de 200 places, surface de 200 m <sup>2</sup>	<b>150 €</b>	<b>250 €</b>

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

**TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES**

**Concessions des terrains dans le Cimetière**

Délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2024

TARIFS au 1er janvier 2025

	01/01/2024 p.m.	01/01/2025
<b>CONCESSIONS TRENTENAIRES</b>		
Tombe simple	125,50 €	126,80 €
Tombe double	251,20 €	253,70 €
Tombe triple	376,20 €	380,00 €
Tombe quadruple	502,20 €	507,20 €
Tombe enfants	62,80 €	63,40 €
Tombe cinéraire (4 urnes)	1 465,40 €	1 480,10 €
Colombarium case (4 urnes)	1 465,40 €	1 480,10 €

<b>CONCESSIONS QUINZENAIRE</b>		
Tombe simple	62,80 €	63,40 €
Tombe double	125,50 €	126,80 €
Tombe triple	188,30 €	190,20 €
Tombe quadruple	251,20 €	253,70 €
Tombe enfants	31,40 €	31,70 €
Tombe cinéraire (4 urnes)	732,70 €	740,00 €
Colombarium case (4 urnes)	732,70 €	740,00 €

## Droits de place

Délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2024  
modifiée par délibération du 25 septembre 2025

TARIFS au 1er janvier 2025

	01/01/2024 p.m.	01/01/2025
<b>ORDINAIRE</b>		
Par mètre linéaire	3,20 €	3,20 €
Terrasses des restaurants ou cafés (m <sup>2</sup> /an)	- €	4,00 €
Marché - Place de la Libération (ml/jour)	- €	- €
Marché - (autres sites) (ml/jour)	1,50 €	1,50 €
Vente de sapins de Noël (forfait/jour)	6,10 €	6,10 €
Marchand ambulant portant sur lui les marchandises à vendre (par jour)	6,10 €	6,10 €

<b>FETE FORAINE (valable pour la durée de la fête, non fractionnable)</b>		
Stand ordinaire ml	6,10 €	6,10 €
Balançoire ml	6,10 €	6,10 €
Manège enfants et voltigeur ml	8,84 €	8,84 €
Auto-tamponneuse (petit : 10 x 20 m)	80,00 €	80,00 €
Auto-tamponneuse (grand : plus de 20 m)	100,00 €	100,00 €

<b>POUR CIRQUE (par installation)</b>		
Petit cirque ouvert	17,53 €	17,53 €
Petit cirque fermé	34,61 €	34,61 €
Grand cirque	143,30 €	143,30 €

# COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

## TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

### Tirages photocopies

Délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2024

TARIFS au 1er janvier 2025

	01/01/2024 p.m.	01/01/2025
<b>PHOTOCOPIES COULEUR</b>		
<u>Particuliers et entreprises privées</u>		
A4	0,76 €	0,76 €
B4	1,14 €	1,14 €
A3	1,52 €	1,52 €
<u>Organismes publics, associations, établissements scolaires, personnel de la Mairie</u>		
A4	0,46 €	0,46 €
B4	0,69 €	0,69 €
A3	0,91 €	0,91 €
<b>PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC</b>		
<u>Particuliers et entreprises privées</u>		
A4	0,08 €	0,08 €
B4	0,11 €	0,11 €
A3	0,15 €	0,15 €
<u>Organismes publics, associations, établissements scolaires, personnel de la Mairie</u>		
A4	0,03 €	0,03 €
B4	0,05 €	0,05 €
A3	0,06 €	0,06 €

## COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

# TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

### Main d'œuvre, vacations et divers

Délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2024

TARIFS au 1er janvier 2025

	01/01/2024 p.m.	01/01/2025
<b>TAUX HORAIRE</b>		
Travaux ordinaires	24,30 €	24,50 €
Travaux extraordinaires ou insalubres	45,70 €	46,20 €
Supplément pour travaux dimanche, jour férié ou de nuit	24,30 €	24,50 €
Mise à disposition du tracteur communal avec chauffeur	54,00 €	54,50 €

<b>DIVERS</b>		
Taxe de stationnement des taxis (par an et par emplacement)	79,00 €	79,80 €
Fermage terrains communaux (par are et par an)	2,20 €	2,20 €
Mise à disposition d'un véhicule municipal / Forfait appliqué par tranche de 100 km (1)	20,00 €	20,00 €

(1) : Les 200 premiers kilomètres ne sont pas facturés  
Toute tranche de 100 km entamée est due en totalité